



Comment obtenir ma nationalité française

Par Visiteur

Madame monsieur j'ai ma mère elle es française par reintegration en 2006. et comme je suis majeur j'ai fait ma demande de nationalité aux tribunaux de Roubaix mais en refusant la nationalité française (il dit que je rentre pas dans le collectif local) quel sont les démarches à faire pour la voir

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous pouvez dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la décision de refus pour former un recours devant le Tribunal de Grande Instance compétent en matière de contentieux de la nationalité dont vous relevez en fonction de votre domicile. Pour cela vous devez prendre un avocat. Sachez que vous pouvez le cas échéant demander l'aide juridictionnelle.

Cordialement

Par Visiteur

Madame monsieur j'ai déjà fait un recours ça fait 5 mois aux Prêts de Ministère de Gardes Sceaux .mais à ce jour j'ai rien reçu .et ma question est j'ai le droit oui ou non .et si possible de prendre la faire à vos mains et dites moi combien ça va me coûter et elle dure combien de temps merci de répondre

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Puisque vous avez déjà formé un recours devant le garde des sceaux faites un recours devant le Tribunal de Grande Instance. Pour cela vous devez prendre un avocat.
JE ne peux malheureusement pas prendre votre affaire. JE vous conseille donc de vous adresser à un avocat spécialisé en droit des étrangers du barreau de votre ville.

Cordialement